Police

Police Locale
MONS - QUEVY

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire, il nous semblait essentiel de rappeler à tous les règles élémentaires relatives au Code de la Route.

En effet, nous devons régulièrement constater, près des écoles, de multiples infractions mettant en danger les usagers faibles que sont les piétons.

Afin d'assurer au mieux la sécurité de vos enfants, les services de police et les partenaires vont passer régulièrement aux abords des établissement scolaires pour s'assurer du respect des règles du Code de la Route.

Pour des raisons de sécurité, certaines infractions seront verbalisées **sans tolérance aucune**. Il s'agit des infractions suivantes:

- Stationnement sur trottoir avec mise en danger des usagers faibles
- stationnement sur passage protégé
- stationnement sur emplacement « handicapés » (PMR)
- enfant non attaché avec la ceinture de sécurité ou transporté en dehors d'un système de sécurité approprié

Nous ne doutons pas de votre bonne volonté et sommes convaincus que vous adopterez un comportement exemplaire et mettrez tout en œuvre pour garantir la sécurité de vos enfants.

Ensemble, faisons en sorte de leur assurer une rentrée des classes en toute quiétude!

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration

Jean-Hubert NICOLAY
Commissaire Divisionnaire